

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

OBJET

Modification du tableau
Des effectifs théoriques
Du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2024-février-009
N-4.1.4

PRESENTS : T. Lagneau, S. Lagneau, S. Ferraro,
C. Cambier, P. Courtier, J.-F. Laporte, D. Ahuel,
E. Boca, G. Jullian, M. Cruz, E. Arrigoni,
O. Vincent, M.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S) : L. Armand, A. Manié

EXCUSE(S) : H. Trinquet.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer des postes en fonction des besoins liés à des promotions internes,

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorise :

La modification du tableau des effectifs théoriques du CCAS, avec la :

Créations d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits aux budgets aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : L'unanimité

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 23/02/2024.

Le Président,

Thierry Lagneau

